

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1142)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CF56

présenté par

M. Fabien Roussel, M. Dufrègne, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,
M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 11

Aux alinéas 6 et 8, après les mots :

« avec la France »,

insérer les mots :

« depuis au moins trois ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir l'effectivité des conventions fiscales bilatérales avant toute décision de retrait d'un État ou territoire de la liste des États et territoires non coopératifs.